

VC

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU 18 DECEMBRE 2003

Le Conseil Municipal de Brignais s'est réuni le 18 décembre 2003, à 18 heures en Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel THIERS, Maire.

22 Conseillers sont présents

6 Conseillers sont absents excusés et ont donné pouvoir

3 Conseillers sont présents pour partie et ont donné pouvoir pendant leur absence

1 Conseiller est excusé

1 Conseiller est absent

Secrétaires de séance : Guy BOISSERIN – André FAVRE

Début de séance à 18 H 16

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2003

VOTE DE LA DELIBERATION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2

Par 24 voix pour et 5 abstentions, le Conseil municipal adopte la délibération budgétaire modificative n° 2 du budget principal de la commune – exercice 2003, telle que présentée en séance, qui s'élève :

- . 108 882,79 euros équilibrés en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement ;
- . 63 385,81 euros équilibrés en dépenses et en recettes pour la section d'investissement.

BUDGET DE LA COMMUNE – EXERCICE 2004
SUBVENTION D'EQUILIBRE AU CCAS et AU FRPA

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal vote deux subventions d'équilibre, pour l'exercice 2004, l'une d'un montant de 484 597 euros nécessaire au fonctionnement du CCAS et l'autre d'un montant de 15 693 euros nécessaire au fonctionnement du FRPA.

POLITIQUE DE LA VILLE – PROGRAMMATION 2003
SUBVENTION A L'ASSOCIATION UN VENT DE LIBERTE

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal vote une subvention d'un montant de 686 € au profit de l'association « Un vent de liberté ».

POLITIQUE DE LA VILLE – PROGRAMMATION 2003
SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES RESIDANTS DE LA COMPASSION

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal vote une subvention d'un montant de 1 350 € au profit de l'association des résidents de la Compassion.

POLITIQUE DE LA VILLE – PROGRAMMATION 2003
SUBVENTION A L'ASSOCIATION COUP DE POUCE POUR L'EMPLOI RHONE-ALPES

Par 30 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal vote une subvention d'un montant de 5 050 € au profit de l'association Coup de pouce pour l'emploi Rhône-Alpes.

POLITIQUE DE LA VILLE – PROGRAMMATION 2003
SUBVENTION A L'ASSOCIATION REGIONALE DES TSIKANES ET DE LEURS AMIS GADJE

Par 27 voix pour et 4 voix contre, le Conseil Municipal vote une subvention d'un montant de 4 500 € au profit de l'ARTAG (association régionale des tsiKANes et de leurs amis gadjé).

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE HUMANITAIRE ET SOCIAL

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal vote une subvention d'un montant de 460 € au profit de la Croix Rouge, pour l'année 2004.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal vote une subvention d'un montant de 920 € au profit de la Croix Blanche, pour l'année 2004.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal vote une subvention d'un montant de 700 € au profit de l'association Un vent de liberté, pour l'année 2004.

Par 30 voix pour et 1 abstention, le Conseil municipal vote une subvention d'un montant de 4650 € au profit de ICARE (insertion à caractère économique), pour l'année 2004.

Par 28 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre, le Conseil municipal vote une subvention d'un montant de 500 € au profit de l'Association des anciens combattants, prisonniers de guerre, combattants Algérie, Tunisie, Maroc (ACPG/CATM), pour l'année 2004.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal vote une subvention d'un montant de 150 € au profit de la Fédération nationale des déportés, internés, résistants, patriotes (FNDIRP), pour l'année 2004.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal vote une subvention d'un montant de 150 € au profit du Comité local des amis de la fondation pour la mémoire de la déportation (AFMD), pour l'année 2004.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal vote une subvention d'un montant de 450 € au profit de l'Association départementale des amis et parents de personnes handicapées mentales (ADAPEI), pour l'année 2004.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal vote une subvention d'un montant de 760 € au profit de l'Association départementale interfédérale pour l'aide familiale (ADIAF), pour l'année 2004.

Par 30 voix pour et 1 abstention, le Conseil municipal vote une subvention d'un montant de 1 930 € au profit des ateliers de pédagogie personnalisée (APP), pour l'année 2004.

Par 27 voix pour et 4 abstentions, le Conseil municipal vote une subvention d'un montant de 10 000 € au profit de la SA Gabriel Rosset, pour l'année 2004.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal vote une subvention d'un montant de 8 700 € au profit de la Mission locale intercommunale du sud-ouest lyonnais, pour l'année 2004.

Par 30 voix pour et 1 voix contre, le Conseil municipal vote une subvention d'un montant de 150 € au profit de l'Association départementale des conjoints survivants, pour l'année 2004.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal vote une subvention d'un montant de 500 € au profit du Comité d'initiatives locales, pour l'année 2004.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal vote une subvention d'un montant de 750 € au profit du Fonds de réserve jeunesse, pour l'année 2004.

Il est à noter que ces deux dernières subventions constituent des provisions dont l'affectation fera ultérieurement l'objet de délibérations individualisées en fonction des projets spécifiques présentés par les associations.

SUBVENTION AU CENTRE SOCIAL ET SOCIO-CULTUREL DE BRIGNAIS

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal vote une subvention de fonctionnement d'un montant de 206 420 € au profit du Centre social et socio-culturel de Brignais, pour l'année 2004.

SUBVENTION A L'OFFICE CULTUREL DE BRIGNAIS

Par 26 voix pour et 5 abstentions, le Conseil Municipal vote une subvention d'un montant de 89 000 € au profit de l'Office culturel de Brignais, pour l'année 2004.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION MUSICALE DE BRIGNAIS

Par 30 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal vote une subvention d'un montant de 99 700 euros au profit de l'Association musicale de Brignais, pour l'année 2004.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION ENTENTE COMMERCIALE DE BRIGNAIS

Par 26 voix pour et 5 voix contre, le Conseil Municipal vote une subvention d'un montant de 9 000 euros au profit de l'Entente commerciale de Brignais, pour l'année 2004.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS LOCALES

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal vote une subvention d'un montant de 11 320 euros au profit de l'association Espérances et Vaillantes, pour l'année 2004.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal vote une subvention d'un montant de 10 220 euros au profit de l'Amicale Laïque, pour l'année 2004.

Par 30 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal vote une subvention d'un montant de 1 100 euros au profit du Vélo Club de Brignais, pour l'année 2004.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal vote une subvention d'un montant de 500 euros au profit de l'association Raids eurosportifs de Brignais, pour l'année 2004.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal vote une subvention d'un montant de 16 790 euros au profit de l'Association sportive de Brignais, pour l'année 2004.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal vote une subvention d'un montant de 12 000 euros au profit de l'Association sportive de Brignais, section natation, pour l'année 2004.

Par 22 voix pour et 9 abstentions, le Conseil Municipal vote une subvention d'un montant de 600 euros au profit de l'Association sportive de Brignais, section pétanque, pour l'année 2004.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal vote une subvention d'un montant de 2 400 euros au profit des Amis de la bibliothèque, pour l'année 2004.

Par 30 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal vote une subvention d'un montant de 2 500 euros au profit du Festival de la Bulle d'or, pour l'année 2004.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal vote une subvention d'un montant de 1 000 euros au profit de l'Association du jumelage Brignais - Hirschberg, pour l'année 2004.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal vote une subvention d'un montant de 22 500 euros au profit de l'Amicale du personnel municipal, pour l'année 2004.

Par 30 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal vote une subvention d'un montant de 1 000 euros au profit de l'Association des amitiés franco-italiennes, pour l'année 2004.

Par 30 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal vote une subvention d'un montant de 300 euros au profit de la Prévention routière, pour l'année 2004.

CLASSES DE DECOUVERTE PARTICIPATION DE LA COMMUNE

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal vote une participation financière d'un montant de 15 595 euros au profit des coopératives des écoles publiques de la commune dans le cadre des classes de découverte organisées par leurs soins.

Par 26 voix pour et 5 abstentions, le Conseil municipal vote une subvention d'un montant de 3 000 euros au profit de l'association des parents d'élèves de l'école libre –*APEL*– dans le cadre des classes de découverte organisées par l'école Saint Clair.

CREDITS SCOLAIRES ACTIVITES PERISCOLAIRES DES ECOLES PUBLIQUES PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal vote, pour l'année 2004, les crédits suivants pour les activités périscolaires des écoles publiques et du Collège Jean Zay :

ECOLES PRIMAIRES (622 élèves – 27 classes)	15,03 €/élève 9 348,66 €
ECOLES MATERNELLES (394 élèves – 15 classes)	13,61 €/élève 5 362,34 €
COLLEGE JEAN ZAY (473 élèves)	8,21 €/élève 3 883,33 €

d'où une participation financière totale d'un montant de 18 594,33 euros (14 711 euros pour les écoles élémentaires et 3 883,33 euros pour le Collège).

VOTE DES CREDITS POUR LES FOURNITURES SCOLAIRES

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal vote les crédits pour les fournitures scolaires au profit des écoles publiques de la commune, pour l'année 2004, comme suit :

Ecoles primaires (622 élèves – 27 classes) :

- . crédit fournitures : 28,49 €/élève – soit 17 720,78 €
- . crédit matériel : 106,71 €/classe – soit 2 881,17 €
- . crédit classe d'initiation J. Moulin : 365,88 €/classe – soit 365,88 €

Ecoles maternelles (394 élèves – 15 classes) :

- . crédit fournitures : 24,06 €/élève – soit 9 479,64 €
- . crédit matériel : 106,71 €/classe – soit 1 600,65 €

soit une participation financière de 32 048,12 euros

Réseau d'aides spécialisées : 1 829,39 €- soit 1 829,39 €

Médecine scolaire : 457,35 €- soit 457,35 €

soit une participation financière de 2 286,74 euros

CONTRAT EDUCATION LOCAL SUBVENTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE DE BRIGNAIS

Dossier retiré de l'ordre du jour.

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2004 ETALEMENT DES CHARGES A REPARTIR

Par 26 voix pour et 5 abstentions, le Conseil Municipal, conformément à l'instruction comptable M14, approuve l'étalement, sur une durée de cinq ans, des charges suivantes relatives aux fonds de concours et aux subventions d'équipement versées à des tiers :

- . fonds de concours à l'Etat d'un montant de 74 320 euros afférent à la réalisation du doublement d'une portion de l'A45
- . subvention d'équipement d'un montant de 30 000 euros au profit de l'Office public d'aménagement et de construction (OPAC) du Rhône en vue de la réalisation d'un terrain de sport.

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2004
VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Par 26 voix pour et 5 voix contre, le Conseil Municipal adopte le budget primitif de la commune, exercice 2004, tel que présenté en séance, qui s'élève à :

- 11 295 847.00 euros équilibrés en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement ;
- 4 908 640.00 euros équilibrés en recettes et en dépenses pour la section d'investissement

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2003
VOTE DE LA DELIBERATION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1

Par 27 voix pour et 4 voix contre, le Conseil Municipal vote la délibération budgétaire modificative n° 1 du budget annexe de l'assainissement, telle que présentée en séance. Celle-ci s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à hauteur de – 334,57 euros en section d'investissement et à hauteur de 0 euro en section de fonctionnement.

MARCHE PUBLIC D'ASSURANCES
LOT N° 4 : BRIS DE MACHINES INFORMATIQUES ET AUTRES MATERIELS
LOT N°5 : RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL
RESULTAT DE LA PROCEDURE NEGOCIEE

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide, après la déclaration d'infructuosité des lots n° 4 et n° 5 dans le cadre du marché public d'assurances lancé par la commune en vue du renouvellement de ses contrats à compter du 1^{er} janvier 2004, de retenir les compagnies d'assurances suivantes :

- . lot n° 4 : bris de machines informatiques et autres matériels : **Groupama** - 50 rue de Saint Cyr - 69251 Lyon cedex 09
Montant : Matériel informatique = 1 083,51 €TTC
[valeur assurée = 270 877 €]
Autres matériels = 200,00 €TTC
[valeur assurée = 20 000 €]
- . lot n° 5 : risques statutaires du personnel: **Caisse nationale de prévoyance** (CNP) - 4 place Raoul Dautry- 75716 Paris cedex 15 , par l'intermédiaire du courtier **Gras savoye** – Le Danica- 17/19 avenue Georges Pompidou- 69486 Lyon cedex 03
Montant : Taux = 8,85 %
Risques assurés : Maladie ordinaire (franchise de 15 jours), longue maladie et maladie longue durée, décès, maternité, et accident du travail

et autorise Monsieur le Maire à signer lesdits marchés avec les candidats retenus ainsi que toutes les pièces et actes y afférents.

**MARCHE PUBLIC D'ACHAT DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES
LOT N° 3 : FOURNITURES SPECIFIQUES AUX ECOLES
RESULTAT DE LA PROCEDURE NEGOCIEE**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide, après la déclaration d'infructuosité du lot n° 3 dans le cadre du marché public d'achat de fournitures administratives lancé par la commune, de retenir la société SA DEVELAY, sise à Villefranche sur Saône, pour ledit lot n° 3 « fournitures spécifiques aux écoles » et autorise Monsieur le Maire à signer ledit marché avec le candidat retenu ainsi que toutes les pièces et actes y afférents.

**PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT 2003
1 – REALISATION DE COLLECTEURS : CHEMINS DE LA FONDERIE, DE LA
MOUILLE, DE L'ARCHET
2 – TRAVAUX SUR DES DEVERSOIRS D'ORAGE**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal

. entérine le choix de la Commission d'appel d'offres qui a décidé de retenir l'entreprise TPCF les Carrières Forziennes, sise à Saint Etienne, pour la réalisation de travaux d'assainissement 2003 sur différents secteurs de la commune à hauteur de 247 370,55 €H.T.

. autorise Monsieur le Maire à signer ledit marché ainsi que toutes pièces et actes y afférents et à solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'eau, du Conseil régional Rhône-Alpes et du Conseil général du Rhône.

**PROGRAMME DE VOIRIE 2003
MARCHE DE TRAVAUX – CHEMIN DE LA GERLE
RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES**

Dossier retiré de l'ordre du jour.

**MARCHE D'ENTRETIEN D'ECLAIRAGE PUBLIC ET REALISATION DE PETITS
TRAVAUX NEUFS
RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal entérine le choix de la Commission d'appel d'offres qui a décidé de retenir l'entreprise CAVALLERA, domiciliée à Oullins, pour l'entretien et la réalisation de petits travaux neufs sur l'éclairage public pour un montant compris entre 35 000 euros HT et 80 000 euros HT par an (marché d'une durée d'un an reconductible 2 fois) et autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant avec ladite entreprise ainsi que toutes pièces et actes y afférents.

**GROUPE SCOLAIRE CLAUDIUS FOURNION
MARCHE DE TRAVAUX
LOT « SELF-SERVICE »
RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal entérine le choix de la Commission d'appel d'offres qui a décidé de retenir l'entreprise CUNY, domiciliée à Bourg-en-Bresse, pour la réalisation d'un self-service au groupe scolaire Claudius Fournion et autorise Monsieur le Maire à signer ledit marché ainsi que toutes pièces et actes y afférents avec ladite entreprise.

**SERVICE INFORMATION COMMUNICATION
RECRUTEMENT SOUS CONTRAT**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal approuve le recrutement d'un rédacteur territorial, sous contrat, au service Information-communication, à compter du 1^{er} janvier 2004, pour pallier un surcroît de travail engendré par des manifestations et festivités d'importance organisées par la Ville. Les conditions de recrutement sont les suivantes : grade de rédacteur territorial – 1^{er} échelon – rémunération : indice brut 298 – indice majoré 290 – contrat d'une durée de trois mois renouvelable une fois.

**RESTAURATION SCOLAIRE
RECRUTEMENT D'UNE ANIMATRICE REFERENTE DU TEMPS DE MIDI**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal approuve, pour l'année 2004, le recrutement d'une animatrice référente du temps de midi aux restaurants Jacques Cartier et Claudius Fournion selon les modalités suivantes : recrutement au grade d'adjoint d'animation 11^{ème} échelon, rémunération servie par référence à l'indice brut 382, indice majoré 351.

**SERVICES TECHNIQUES
CONTRAT EMPLOI SOLIDARITE
RECRUTEMENT**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal approuve le recrutement, à compter du 22 décembre 2003, dans le cadre d'un contrat emploi-solidarité d'une durée de six mois, d'un agent affecté au service bâtiments. Les conditions de recrutement sont les suivantes : durée hebdomadaire du temps de travail : 20 heures – salaire brut mensuel : 625,53 euros (s'agissant du recrutement d'une personne ayant un handicap, l'Etat assure une prise en charge du salaire brut versé par la collectivité entre 85 et 95 %).

COMMISSIONS MUNICIPALES MODIFICATION DE LEUR COMPOSITION

A l'unanimité des membres présents ou représentés (vote à bulletins secrets), le Conseil Municipal désigne suite aux démissions de Pascal GRILLON (membre de la Commission Affaires sociales, jeunesse et emploi) et d'Edwige ALGUACIL (membre de la Commission Travaux, infrastructures et réseaux), les représentants suivants au sein de ces deux commissions :

. Commission Affaires sociales, jeunesse et emploi :

Cécile VAN DEN BROECK – Edwige ALGUACIL - Guy BARRAL – Marie-Claire DESSIRIER
Pascale SUSSERET – Christine BISCH – Marie-Thérèse MAUCOUR – Annie MIRALLES –
Odile MIRGUET

. Commission Travaux, infrastructures et réseaux :

Dominique VIRET – Jacqueline SAYER – Marie-Dominique ROSSIGNOL – Paul LAURENT –
Jean-Paul CLOUZEAU – Cécile VAN DEN BROECK – Thierry LOUIS – Jean-Louis IMBERT –
Ernesto FERNANDES – Jean-Luc ANTHOUARD

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL MODIFICATION

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal, suite à la nouvelle composition des commissions Affaires sociales, jeunesse et emploi et Travaux, infrastructures et réseaux, modifie comme suit l'article 11 du règlement intérieur de l'assemblée délibérante :

Le Conseil municipal peut former des Commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'Administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Le Conseil municipal forme les Commissions permanentes suivantes, celles-ci comprennent, outre le Maire, Président de droit :

- **Commission Affaires sociales, jeunesse et emploi** **9 membres**
dont 7 membres de la liste Ensemble pour Brignais, 1 membre de la liste Brignais pour Tous et 1 membre de la Liste pour la défense de la démocratie communale, de la laïcité et des services publics.

- **Commission Education** **11 membres**
dont 9 membres de la liste Ensemble pour Brignais et 2 membres de la liste Brignais pour Tous

- **Commission Finances** **9 membres**
dont 8 membres de la liste Ensemble pour Brignais et 1 membre de la liste Brignais pour Tous

- **Commission Qualité de la vie et environnement** **8 membres**
dont 7 membres de la liste Ensemble pour Brignais et 1 membre de la liste Brignais pour Tous

- **Commission Administration générale** **7 membres**
dont 6 membres de la liste Ensemble pour Brignais et 1 membre de la liste Brignais pour Tous

- **Commission Travaux, infrastructures et réseaux** **10 membres**
dont 8 membres de la liste Ensemble pur Brignais et 2 membres de la liste Brignais pour Tous

- Commission Urbanisme et aménagement **13 membres**
dont 10 membres de la liste Ensemble pour Brignais, 2 membres de la liste Brignais pour Tous et 1 membre de la Liste pour la défense de la démocratie communale, de la laïcité et des services publics.

- Commission Vie économique **8 membres**
dont 7 membres de la liste Ensemble pour Brignais et 1 membre de la liste Brignais pour Tous

- Commission Vie associative, culturelle et sportive **9 membres**
dont 8 membres de la liste Ensemble pour Brignais et 1 membre de la liste Brignais pour Tous

- Commission Information, communication et vie internationale **10 membres**
dont 9 membres de la liste Ensemble pour Brignais et 1 membre de la liste Brignais pour Tous

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'AQUEDUC ROMAIN DU GIER ADHESION DE LA COMMUNE DE CHAPONOST

Par 29 voix pour, 1 abstention et 1 non-participation au vote, le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la commune de Chaponost au syndicat intercommunal de l'aqueduc romain du Gier.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'AQUEDUC ROMAIN DU GIER MODIFICATION DES STATUTS

Par 29 voix pour, 1 voix contre et 1 non-participation au vote, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts du syndicat intercommunal de l'aqueduc romain du Gier telle que présentée en séance.

GROUPE SCOLAIRE CLAUDIUS FOURNION MARCHE DE RECONSTRUCTION AVENANTS AUX LOTS N° 2, 5, 7, 9, 13, 16 et 21

Par 30 voix pour et 1 voix contre, le Conseil Municipal approuve les avenants suivants relatifs à la reconstruction du groupe scolaire Claudius Fournion et autorise Monsieur le Maire à signer ceux-ci avec les entreprises concernées :

➤ **Lot 2 – gros œuvre – Ets BADOUT**

Montant de travaux prévu : 649 960,89 euros HT (y compris avenant N°1)

Avenant N°2 pour : la création d'une porte entre le local de rangement du bâtiment D 1^{ère} tranche et la salle d'évolution du bâtiment D 2^{ème} tranche, non prévue initialement.

Plus value de 1 400,00 euros HT, soit 1 674,40 euros TTC

➤ **Lot 5 – enduits de façades – Ets CFF**

Montant de travaux prévu : 46 167,00 euros HT

Avenant N°1 pour : reprise en totalité des pignons de façades et du muret rue Ferdinand Gaillard en revêtement anti-graffitis.

Plus value de 3 216,25 euros HT, soit 3 846,64 euros TTC

➤ **Lot 7 – Façades, menuiseries aluminium – Ets SNMA**

Montant de travaux prévu : 267 871,00 euros HT

Avenant N°1 pour : la fourniture et pose de cylindres à bouton sur les fenêtres du 1^{er} étage afin de permettre l'aération des locaux ainsi que fourniture et pose de blocs portes magnétiques sur les portes d'accès aux préaux maternelles, primaires et WC extérieurs.

Plus value de 1 235,00 euros HT, soit 1 477,06 euros TTC

➤ **Lot 9 – menuiserie intérieure bois – Ets SUSCILLON**

Montant de travaux prévu : 79 499,90 euros HT (y compris avenant N°1)

Avenant N°2 pour : pour plans de travail stratifiés pour les éviers dans les classes du bâtiment C.

Plus value de 1 584,00 euros HT, soit 1 894,46 euros TTC

➤ **Lot 13 – carrelages, faïences – Ets TRADISOL**

Montant de travaux prévu : 42 328,38 euros HT

Avenant N°1 pour : la réalisation en carrelage de la trappe d'accès au vide sanitaire du bâtiment B en remplacement de la trappe métallique.

Plus value de 500,00 euros HT, soit 598,00 euros TTC

➤ **Lot 16 – plomberie sanitaire – Ets PROST**

Montant de travaux prévu : 115 641,88 euros HT (y compris avenants N°1 et 2)

Avenant N°3 pour : la fourniture et la pose de cuve laboratoire dans les locaux ménage.

Plus value de 1 672,24 euros HT, soit 2 000,00 euros TTC

➤ **Lot 21 – V.R.D terrassement – Ets GERLAND / DE GASPERIS**

Montant de travaux prévu : 256 355,55 euros HT (y compris avenant N°1 et 2)

Avenant N°3 pour : fourniture et mise en œuvre de sols souples en primaire et maternelle

Plus value de 3 169,20 euros HT, soit 3 790,36 euros TTC

**ORGANISME DE GESTION DES ECOLES CATHOLIQUES (OGEC)
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal vote une subvention d'un montant de 89 981.87 euros au profit de l'OGEC, pour l'année scolaire 2003/2004 et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant joint à la convention de forfait communal.

INFORMATIONS

Diverses informations ont été données sur les inondations, notamment la solidarité dont ont fait preuve les brignairots à l'égard des sinistrés, la mobilisation des services municipaux (cellule de crise mise en place durant la nuit du 2 au 3 et jusqu'au samedi 6) et des élus (visites sur le terrain et soutien apporté aux sinistrés), la déclaration des dommages privés et publics en Préfecture (532 déclarations d'administrés enregistrées et de gros dégâts sur les biens publics *-bâtiments et voirie-*), tout ceci a fait que la ville a été classée en catastrophe naturelle, via un arrêté interministériel du 13 décembre 2003 (arrêté qui a été transmis à l'ensemble des personnes s'étant manifesté auprès de la collectivité), la réalisation d'un audit par le bureau d'études SOGREAH afin d'analyser les raisons de cette crue, le lancement d'une souscription pour permettre d'aider les plus démunis ainsi qu'un bilan provisoire dressé par Monsieur le Maire.

Fin de la séance à 0 H 50.